



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 février 2009

Le Conseil municipal de la commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, M. PELLETIER 6^{ème} adjoint, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, M. BERNARD, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, M. MONACO, Mme HUET-CAILLARD, Melle WALUSINSKI, M. DEBAT, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD.

Absents représentés : Mme SALIN 7^{ème} adjointe (pouvoir à Mme SARRAZIN), Mme GASSELIN (pouvoir à M. PELLETIER), M. RESTEGUE (pouvoir à M. CAILLARD), M. GENTY (pouvoir à M. POYAT), M. GRANGER (pouvoir à M. KIBLOFF), Mme VOUZELAUD (pouvoir à M. MASSON).

Absents non représentés : M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme PLU, Mme GROSCLAUDE, M. LALLET.

Secrétaire de séance : M. MONACO.

Le procès-verbal du 30 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

M. MASSON sollicite de l'assemblée l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Indemnité représentative de logement aux instituteurs

Avis favorable.

I - Installation d'un conseiller municipal

M. MASSON informe le Conseil que suite à la démission de M. Jean-Claude PHILIPPE, conseiller municipal, il a successivement proposé son remplacement aux membres de la liste « *Brou Demain, une équipe proche de vous* » dans l'ordre de leur figuration sur la présente liste.

Par courrier du 12 février 2009, M. Jacques BLONDEAU, dix septième sur la liste, a fait savoir qu'il acceptait de siéger au sein du Conseil municipal et de la commission « Travaux – Urbanisme – Logement » dans laquelle M. PHILIPPE figurait en tant que membre.

- ✓ M. BLONDEAU, après s'être présenté à la demande de M. MASSON, est installé officiellement dans ses fonctions de conseiller municipal, et M. le maire lui souhaite bonne route au sein de l'assemblée municipale.

II - Validation des choix de la commission d'appel d'offres concernant les entreprises chargées des travaux de réaménagement de la base de loisirs – première tranche – et demande de subvention correspondante

M. MASSON informe les membres du Conseil que le dossier de réaménagement de la base de loisirs – première tranche – élaboré par le cabinet d'architecture D & H, en accord avec les choix de la commission du parc de loisirs, a fait l'objet d'une procédure de mise en concurrence des entreprises selon trois lots déterminés : lot n° 1 – VRD ; lot n° 2 – Jeux ; lot n° 3 – Espaces verts.

Suite à la réunion de la commission « appel d'offres » le 19 février 2009 pour l'ouverture des plis, et ce jour pour procéder au choix des entreprises, après analyse des offres, M. MASSON demande au Conseil municipal d'entériner le choix des entreprises retenues par ladite commission (les moins disantes), à savoir :

- **Lot n° 1 – VRD** Entreprise VILLEDIEU Frères 28160 DANGEAU
pour un montant de : 232.145,60 Euros H.T. – 277.646,13 Euros T.T.C.
Option n° 1-1 – Aménagement de la zone 4, incluse pour un montant de :
3.893,00 Euros H.T. – 4.656,03 Euros T.T.C.

- **Lot n° 2 – Jeux** Entreprise SIK HOLZ 36130 DEOLS
pour un montant de : 205.857,16 Euros H.T. – 246.205,16 Euros T.T.C.
Option n° 2-1 – Aménagement de la zone 4, incluse pour un montant de :
27.475,00 Euros H.T. – 32.860,10 Euros T.T.C.

- **Lot n° 3 – Espaces verts** Entreprise Paysages JULIEN & LEGAULT 28240 LA LOUPE
pour un montant de : 138.248,39 Euros H.T. – 165.345,07 Euros T.T.C.
Option n° 3-1 – Aménagement de la zone 4, incluse pour un montant de :
5.009,02 Euros H.T. – 5.990,78 Euros T.T.C.
Option n° 3-2 – Entretien des arbres et arbustes, incluse pour un montant de :
2.005,00 Euros H.T. – 2.397,98 Euros T.T.C.
Option n° 3-3 – Clôture de protection des végétaux, incluse pour un montant de :
3.209,50 Euros H.T. – 3.838,56 Euros T.T.C.

M. MASSON précise que le total des trois lots correspond à l'estimatif initial, et que le cabinet d'architecture D & H a été à l'écoute des élus et des services municipaux.

✓ **Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres et autorise M. le maire à signer les marchés à intervenir.**

M. le Maire informe l'assemblée que ce projet de réaménagement de la base de loisirs – première tranche – a été retenu par la commission permanente du Conseil régional, dans le cadre du contrat régional du Pays Perche, pour bénéficier d'une subvention de : 250.000 Euros, dont il convient de solliciter le versement auprès de M. le Président de la Région Centre.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

III - Acquisition par l'aménageur des terrains d'implantation du lotissement « Les jardins de Villoseau » – Signature de l'acte de vente

M. MASSON rappelle qu'après la signature de la promesse de vente des terrains appartenant à la commune, représentant une superficie totale de 15.634 m², pour un montant de : 62.536 Euros, avec la société ACANTHE, aménageur du lotissement « Les jardins de Villoseau », il convient maintenant de l'autoriser à signer l'acte afin qu'il puisse procéder à la vente des parcelles concernées.

M. le Maire précise que plusieurs réservations sont déjà effectuées dans le cadre du Pass Foncier ou en dehors de cette procédure.

✓ A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer l'acte de vente avec la société ACANTHE.

IV - Fixation des tarifs du « Festival Brou Découverte » et des concerts organisés par la commune au printemps 2009

Sur proposition de la commission culture / animation / tourisme, deux soirées, placées sous le signe de l'humour, seront organisées dans le cadre du « *Festival Brou Découverte* » : le vendredi 5 juin 2009, à la salle des sports, l'*humoriste Titoff* animera la soirée et le samedi 6 juin 2009, les *chansonniers des 2 Anes Jacques Mailhot* et *Jean Amadou* divertiront le public.

Ces deux prestations payantes, organisées par la mairie, doivent faire l'objet d'une tarification délibérée en Conseil municipal, comme l'autorise la délibération du 28 mars 2006 portant sur la création d'une régie de recettes pour activités culturelles communales, et s'intégreront dans l'organisation générale du festival où se côtoieront professionnels et amateurs, spectacles gratuits et payants, en salle ou en extérieur.

En ce qui concerne le concert organisé par la municipalité et qui sera donné par la *chorale Franco-Argentine Jean Mermoz* le mardi 5 mai 2009, dont le lieu reste à déterminer, soit en l'église, soit à la salle des fêtes, des tarifs doivent être également délibérés.

Quatre tarifs sont proposés pour le « Festival Brou Découverte », à savoir : 35 Euros – 29 Euros – 25 Euros – 19 Euros. Pour le concert de la chorale Franco-Argentine Jean Mermoz, la tarification proposée est la suivante : 5 Euros pour les adultes, gratuité pour les enfants (jusqu'à douze ans).

M. MASSON indique que l'agence artistique D.T.S. SPECTACLES a établi un contrat en règlement des prestations des 5 et 6 juin 2009 pour un montant de : 40.310 Euros T.T.C., comprenant les cachets des artistes, la sonorisation, ...).

M. le maire précise que pour équilibrer le budget de cette manifestation, il a sollicité la commission de sécurité afin de pouvoir envisager l'accueil de mille spectateurs pour ces soirées festives, la capacité actuelle étant de cinq cent cinquante.

M. BLONDEAU demande si un tarif différent sera appliqué entre les spectacles des 5 et 6 juin 2009 et si les prix fixés concernent également les enfants.

M. MASSON lui répond qu'il n'y aura pas de différence de prix pour les deux spectacles proposés et pas de gratuité pour les enfants.

Il indique qu'il fait confiance à la presse pour promouvoir ces manifestations.

✓ Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la programmation des spectacles proposée par la commission culture / animation / tourisme ainsi que les tarifs s'y rapportant, et autorise M. le Maire à signer le contrat de prestations avec l'agence artistique D.T.S. SPECTACLES.

V - Validation de services CNRACL et IRCANTEC

Deux anciens agents non titulaires de la commune ont souhaité valider leurs services auprès de leurs organismes de retraite. Après étude des dossiers transmis, les organismes C N R A C L et I R C A N T E C ont chiffré les montants dus par chacun au titre de leurs cotisations ouvrières et les montants dus par la commune au titre des contributions rétroactives pour les services accomplis en qualité de non titulaire auprès de la collectivité.

✓ Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le règlement par la commune des contributions dont elle est redevable au regard de la C N R A C L pour un montant de : 1.452,86 euros, de l' I R C A N T E C pour un montant de : 23,70 euros.

VI - Indemnité représentative de logement aux instituteurs

M. le maire expose aux membres du Conseil qu'en application de l'article 3 du décret du 2 mai 1983, le taux de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs est fixé par le Préfet après avis du Conseil départemental de l'éducation nationale et des Conseils municipaux.

M. le Préfet propose de porter pour 2008, l'indemnité aux taux suivants :

- Taux de base = 2.172 euros
- Taux majoré = 2.715 euros

✓ Avis favorable.

INFORMATIONS DIVERSES

☞ Monsieur MASSON :

- **donne** lecture de remerciements reçus en mairie d'associations locales, pour des subventions allouées : Association Côté Jeu-Nous – Association Familles Rurales – Association Broutaine de Swin – Moto Club ...
- **donne communication** d'un courrier de M. Philippe VIGIER, Député d'Eure-et-Loir, faisant part de la bonne réception du dossier sollicitant une subvention auprès du Conseil régional pour l'aménagement d'un parc multisports, et de sa transmission au président en lui demandant de faire examiner cette demande avec la plus grande attention, compte tenu de l'importance de cet équipement pour la commune de BROU et son bassin de vie.

Il indique qu'il a pris contact avec M. Philippe VIGIER, en qualité de conseiller régional, pour le sensibiliser notamment sur les travaux à réaliser sur l'église et pour l'obtention d'une éventuelle aide régionale.

TOUR DE TABLE

- Monsieur KIBLOFF indique que dans le cadre du FDAiC, rentreront dans l'enveloppe cantonale attribuée par le département : l'aménagement sécurité aux abords de l'école maternelle « Du Chat Perché » et de l'école Saint-Paul rue de la Chevalerie – l'installation d'un abri voyageurs – l'implantation d'un terrain multisports – plus des travaux de voirie.

Les travaux d'installation d'un parc multisports couvert seront réalisés en deux phases, la phase couverture serait décalée en 2010. Telle sera la proposition du Conseiller général auprès de la commission permanente du Conseil général.

- Madame SARRAZIN fait part aux membres du Conseil d'une invitation à une « *Rencontre Témoignages* » organisée à l'occasion de la journée internationale de la femme le vendredi 6 mars 2009 et animée par Madame COLLET-CHARPENTIER, déléguée départementale aux droits des femmes, dans la salle de réunion de la sous-préfecture de Châteaudun.

Elle invite les personnes intéressées à se faire connaître auprès d'elle, pour la mise en place d'un éventuel covoiturage.

- Monsieur MASSON informe l'assemblée qu'une reconnaissance du parcours santé avec le Conseil municipal jeunes aura lieu le 3 mars prochain à 10 heures.

Fin de séance : 21 heures 50